

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois d'avril,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre d'administrateurs présents : 9

Date de la convocation : le 2 avril 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à M. Louis GIBIER), Mme Danielle COMBE (pouvoir donné à M. Jean-Maurice FOUASSON)

Absents : Mme Juliette SEGUIN, M. Guy ATLE, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Lucienne CHARRON

Le Président ouvre la séance. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation pour le 2 avril 2025, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ce jour sans condition de quorum.

**DEL2025-008 – Approbation de l'affectation des résultats du budget annexe
« La Rocterie »**

Constatant que le compte administratif du budget annexe La Rocterie présente un excédent de fonctionnement cumulé de 45 416,87 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au 002 : 45 416,87 €

Affectation à l'excédent reporté :

Constatant que le compte administratif 2024 du budget annexe La Rocterie présente un excédent d'investissement cumulé de 158,24 €, le report du résultat d'investissement de l'exercice 2024 est présenté aux membres du Conseil d'Administration :

Report au 001 : 158,24 €

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le vendredi 28 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 085-268501525-20250414-DEL2025_008-DE

SLO

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 à la section de fonctionnement (002) pour un montant de 45 416,87 €.
- **APPROUVE** le report du résultat d'investissement 2024 à la section d'investissement (001) pour un montant de 158,24 €.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/25

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/04/25

La secrétaire de séance,
Lucienne CHARRON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Lucienne Charron, the secretary of the meeting.